

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENTS NUMÉROS 721 ET 722**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **18 décembre 2023**, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 721** modifiant le *Règlement numéro 13 relatif à l'entretien des voies publiques et trottoirs durant la saison hivernale*;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 722** autorisant la conclusion de l'Entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 20 décembre 2023.



Crystel Poirier, LL.L, OMA  
Greffière